

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2932)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 37

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 19 OCTIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

On sait que ce genre de rapport est rarement remis, et que les mesures inscrites dépendent du bon vouloir du gouvernement.

Il n'est donc pas utile de multiplier les demandes de rapports.